



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

1er regiment du train

Question écrite n° 46399

Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le ministre de la defense sur le projet de depart du 1er regiment du train de la caserne Mortier, dans le XXe arrondissement de Paris, afin de regrouper a Vincennes les etablissements de cette unite. Il lui demande de preciser l'avenir du site ainsi libere, boulevard Mortier. Le projet d'extension des locaux de la DGSE, installee caserne des Tourelles, parait manifestement insuffisant pour occuper l'ensemble de la surface liberee par le 1er regiment du train. Envisage-t-il, en concertation avec la Ville de Paris, de ceder une partie de ces terrains pour la creation d'un equipement public, et notamment d'un lycee dont l'Est parisien manque actuellement. Il aimerait egalement connaitre l'avenir envisage pour le stade H.-Pate, rattache au 1er regiment du train, sachant qu'il serait souhaitable, apres le depart de cette unite, de l'affecter a la Ville de Paris, afin notamment de repondre aux besoins du sport scolaire.

Texte de la réponse

La totalite des services relevant de la direction generale de la securite exterieure (DGSE) devait initialement s'installer dans de nouveaux locaux dont la construction etait envisagee sur le site du fort de Noisy-le-Sec, a Romainville. Toutefois, compte tenu des credits prevus par la loi de programmation militaire 1997-2002 et de la necessaire maitrise des depenses publiques, le ministere de la defense a recherche une solution plus economique d'extension de la DGSE. C'est pourquoi, le choix de la caserne Mortier, occupee par le 1er Regiment du train, situee en face du siege de la DGSE, a ete retenu. Cette caserne sera reutilisee en totalite, a la seule exception du batiment destine au logement des cadres celibataires, qui sera maintenu dans son actuelle destination. S'agissant du stade Henri-Pate, propriete de la Defense, cette installation fera l'objet d'un echange avec l'aire de stationnement situee a cote de la caserne Mortier et louee actuellement a la ville de Paris. Les modalites de cette operation sont en cours de negociation. Par ailleurs, dans le cadre de l'information des elus et des collectivites locales sur la destination des emprises occupees par les unites dissoutes ou transferees, le maire de Paris a ete avise de la decision du ministre de la defense de conserver entierement dans son patrimoine la caserne Mortier.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46399

Rubrique : Armee

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6535

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1358